

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Vendredi 29 janvier 2010

Procès-verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 janvier 2010 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 29 janvier 2010 à 20H00 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BORGET – FAYARD – Melle LETELLIER

MM. CHEVRON – COCHELIN – DAUTRICHE – FAUVEAU – FOUGEROL – LEHR – LEPEINTEUR – MARC

ABSENTS EXCUSES :

Melle LEMELLE	pouvoir à	M. COCHELIN
M. COMBE	pouvoir à	Mme FAYARD
M. LETHUILLIER	pouvoir à	Mme BORGET

ABSENTE : Mme DERBALI

Secrétaire de séance : Monique FAYARD.

I) – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAIC :

M. le Maire explique que lors du dernier Conseil deux délibérations avaient été prises concernant l'acquisition d'un contrôleur de vitesse portatif (signaux GIROD : 2 449€) et la réalisation de trottoirs accessibles aux handicapés rue Michel Sicot (SOTP : 16 875€). Maintenant il est nécessaire d'intégrer le tableau de financement dans la délibération de demande de subvention au titre du FDAIC.

Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à demander la subvention FDAIC à hauteur de 40% pour la réalisation des trottoirs et 25% pour l'achat du contrôleur de vitesse.

II) – ACQUISITION DE PARCELLES :

M. le Maire présente le courrier d'une personne désireuse de vendre deux parcelles de bois à la commune : parcelle ZA 322 lieudit les Longs Champs, parcelle ZA 390 lieudit Gouillerval d'une superficie totale de 9 793 m² au prix de 1€ le m².

M. le Maire propose d'acheter les dites parcelles.

Le Conseil à l'unanimité approuve l'achat de ces deux parcelles et autorise M. le Maire à signer tout acte se rapportant à cet achat.

III) – COUPON SITED : (Syndicat Mixte de Transport d'Elèves de Dreux):

M. le Maire présente une délibération du Comité Syndical qui fait part d'une augmentation de 2% du prix du trajet. Le montant du coupon de transport passera de 102,70€ à 104,45€ par semestre pour l'année 2010.

Chaque commune adhérente devant délibérer en ce sens il est proposé à la commune de Ste Gemme Moronval d'acter ces nouveaux tarifs et de prendre 50 % du prix du coupon à la charge de la commune.

Le Conseil à l'unanimité approuve ces nouveaux tarifs et décide que la commune prenne à sa charge 50% du prix du coupon.

IV) – ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement de Territoire) :

La commune de Ste Gemme Moronval a une convention d'assistance technique avec les services de l'Etat (ATESAT) pour les études d'équipements routiers et d'aménagement du territoire. Il y a lieu de reconduire cette convention pour l'année 2010, son montant est calculé par rapport à la population de 892 habitants et s'élève à 198,45 pour l'année 2010.

Le Conseil à l'unanimité approuve la reconduction de cette convention.

V) – TARIFS COMMUNAUX 2010 :

a) – Cimetière : les tarifs restent inchangés à savoir :

- concessions cimetièrè :

* trentenaire	250€
* cinquantenaire	400€
* superposition	100€

- Columbarium :

* trentenaire	250€
* cinquantenaire	400€
* urne supplémentaire	100€

b)- Location de matériel :

* chaises	1€ (gratuit pour les habitants de la commune)
*tables pliantes	3€ habitants de la commune 5€ extérieurs

Instauration d'une caution équivalente au prix de la location.

c) – Eau : surtaxe communale : 0,5690 € A compter du 1^{er} Avril 2010.

d) – Loyers : augmentation de 1% à la date anniversaire de la signature du bail.

e) – Location Maison de la culture : Tarif inchangé sauf le chauffage dont la participation diminue à 50€ par jour de location.

f) – Bois : tarif inchangé :

- 1 stère de bois de plateau (Chêne, charme, merisier) : 48,00 € livré à domicile/commune
- 1 Stère de bois de plaine : 28€ livré à domicile/commune

Le Conseil Municipal votes ces tarifs à l'unanimité, à l'exception du tarif eau (11 Pour - 3 abstentions pour ce vote)

VI) – SUBVENTIONS COMMUNALES 2010 :

* AFOR PROBA	55€
* Université temps libre	50€
* Judo club Abondant	160€
* Mille et une notes	80€
* SPDA	100€
* Association des Parents d'élèves	510€
* Association de Football de Ste Gemme Moronval	510€
* Association des Amis de Ste Gemme Moronval	510€
* Association Course des 5 Moulins	510€
* Anciens Combattants	150€
* Coopérative scolaire	210€
* AVIEL	95€
* Souvenir Français	90€
* Amicale des Pompiers	150€
* Melle CHARTREY (à titre exceptionnel)	100€

Soit un total de 3 280 €

Le conseil Municipal à l'unanimité vote ces subventions.

VII) – DEMANDE DE SUBVENTION REFECTION DE BERGE :

M. le Maire présente un dossier pour la réfection d'une berge en domaine privé qui a une servitude liée au passage d'une buse d'eaux pluviales.

La pose en son temps à engendrée la détérioration de la berge sur une dizaine de mètres nécessitant sa remise en état.

Le coût de l'étude est de 7 560€ HT. M. le Maire propose de demander une subvention au SICME pour ces travaux.

Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à demander cette subvention auprès du SICME.

VIII) – SUPPRESSION DE POSTE :

Suite à l'avis favorable du CTP pour le passage de 26H à 28H d'une ATSEM, il y a lieu de supprimer le poste à 26H.

Le Conseil à l'unanimité autorise cette suppression de poste.

IX) – CREATION D'UN POSTE :

Pour remplacer le poste d'une secrétaire de Mairie bientôt à la retraite, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 33H00, afin de commencer les

consultations d'embauche.

Le Conseil à l'unanimité approuve la création de ce poste.

XI) – ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE D'ECLUZELLES :

Face à l'étroitesse des trottoirs du n° 5 au n° 7 de la route d'Ecluzelles obligeant les piétons et notamment les enfants à empiéter sur la chaussée à cause des candélabres à l'embase trop importante qui prennent toute la largeur du trottoir, il y a lieu d'installer des lanternes murales pour améliorer la sécurité.

M. le Maire présente un devis de 4 512,92€ de la société DOMO ELEC.

Le Conseil à l'unanimité accepte ce devis et autorise M. le Maire à demander une subvention au SDE.

XII) - CONTRAT DE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC :

M. le Maire présente deux propositions de contrat pour la maintenance de l'éclairage public sur la commune.

L'un de la Sté GEDIA, l'autre de la Sté DOMO ELEC.

**Après débat, le Conseil par 7 voix pour,
6 Contre et 1 vote blanc retient la Société DOMO ELEC.**

XIII) – INFORMATIONS :

- M. le Maire fait part de l'arrêté pris pour faire valoir à la retraite la secrétaire de mairie à compter du 3 août 2010.

- Débat public RN 154 :

- M. le Maire fait état des délibérations prises par le conseil communautaire de Dreux Agglomération et par le Pays Drouais qui approuvent tous deux les cahiers d'acteurs correspondants, demandant notamment la réalisation globale en 2 fois 2 voies entre Allaine et Nonancourt.

- Si l'Etat opte pour une concession autoroutière que la circulation entre St Rémy et Chartres soit gratuite, que le Drouais soit irrigué par des échangeurs au niveau de St Rémy, de Dreux Ouest et Sud et de Tremblay les Villages.

- Que la rocade Est et que la traversée Nord de Dreux soient réalisées simultanément au barreau Ouest.

Toutes les EPCI appartenant au Pays Drouais ont abondé en ce sens.

- M. le Maire informe qu'une entreprise souhaite s'installer sur le territoire de la commune en zone franche.

- M. le Maire fait part de l'obligation à partir du 1^{er} janvier 2010, pour chaque propriétaire de chiens de catégorie 1 et 2, d'obtenir auprès d'un vétérinaire agréé un permis de détention de chiens dangereux.

- M. le Maire fait part de la mobilisation des enseignantes et les parents d'élèves pour obtenir l'ouverture d'une classe supplémentaire. En effet les effectifs sont en constante augmentation avec une prévision de 142 élèves pour la rentrée 2010/2011 ce qui

représente plus de 28 enfants par classe. Compte tenu de l'évolution démographique de la commune cette ouverture serait pérenne dans le temps.

- ASC : résultat de l'enquête d'opinion des 11/16 ans :

Suite au sondage effectué auprès des parents et des adolescents M. le Maire rend compte du résultat de cette enquête qui permettra la réalisation de projets d'activités périscolaires.

- NEXITY : Lotissements du Bois Doré et du Clos Maillard :

M. le Maire fait part de la rétrocession des espaces verts, voiries, adductions d'eaux pluviales et l'assainissement qui devront intervenir dans le mois d'avril 2010.

Il y a lieu de rédiger des conventions de rétrocession entre NEXITY et la commune d'une part et NEXITY et avec Dreux Agglomération pour les réseaux d'eaux Pluviales et d'eaux usées d'autre part.

- Réunion publique des biodéchets :

M. le Maire rend compte de la réunion publique du 22 janvier 2010 à la maison de la culture concernant la mise en place de la collecte des biodéchets.

- Commission affaires culturelles :

M. le Maire présente le programme prévisionnel des spectacles pour l'année 2010 à la Maison de la culture.

- Sécurité :

M. le Maire donne la parole à M. DAUTRICHE qui annonce l'organisation d'une réunion publique le 30 avril 2010 à la Maison de la culture pour traiter des sujets liés à la sécurité routière et des personnes.

- M. le Maire présente le bilan financier de l'école et de la Maison de la culture à savoir :

* Ecole	dépenses	70 956€	recettes	46 290€
* Maison de la culture	dépenses	32 473€	recettes	21 399€

XIV) – TOUR DE TABLE :

M. MARC :

- Quel a été le ressenti de la période neigeuse ?

Les deux périodes d'intempéries que nous avons connu ont occasionné de nombreuses gênes y compris des accidents routiers, malgré l'excellent travail réalisé par les agents communaux.

Il n'était pas possible de déneiger la totalité des routes et rues de la commune rapidement. Quelques personnes ont exprimé leur mécontentement ce qui est compréhensible.

Une réunion est organisée avec le Conseil Général pour mieux organiser les actions de déneigement pour l'hiver prochain.

- Les contrôles prévus de police ont-ils eu lieu ?

Des contrôles ont eu lieu mais pas suffisamment selon M. le Maire.

- M. LEPEINTEUR :

- signale une retenue d'eau sur la chaussée au niveau du stop route d'Ecluzelles.

M. le Maire étudiera les solutions possibles pour résorber cette flaqué d'eau.

- M. DAUTRICHE :

- L'accident le 21 décembre 2009 a soulevé le macadam du trottoir face au n°28 bis de la rue Michel Sicot et représente un risque de chute pour les piétons.

M. le Maire fera le nécessaire.

- Les bordurettes sont insuffisamment visibles, la nuit, route du Vallon au niveau du rétrécissement du chemin des Aulnaies.

- Mme BORGET :

- Donne lecture du compte-rendu de la commission développement économique du 26 janvier 2010 que lui a communiqué M. LETHUILLIER.

Séance levée à 11H27.